

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 722

Artikel: Conférence mondiale de la WIZO

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

La femme a moins de besoins que l'homme, et il est juste et naturel qu'elle soit payée moins que lui. Nous voudrions bien savoir sur quelle vérité est basée cette théorie ?... Qu'elle n'a pas ce besoin, à l'heure actuelle, aussi développé que l'homme, qu'elle se contente plus facilement d'une plus maigre pitance, soit intellectuelle, soit matérielle, c'est malheureusement un fait, mais c'est une sous-estimation de sa personnalité, un défaut contre lequel il faut lutter au lieu de l'ériger en dogme... Ensuite, nous nions qu'au point de vue économique, ce sont les besoins auxquels doit correspondre la rémunération du travail — à moins de donner dans de dangereuses théories communistes. C'est le travail qui est payé et non pas les circonstances de celui qui le fait.

C'est pourquoi on ne saurait saluer avec assez de reconnaissance les efforts tentés par des féministes pour obtenir la reconnaissance de ce principe essentiel dans le traité de paix (1919 !), de même que la bonne volonté de ceux qui ont accédé à cette revendication. Car si lointaine que soit encore son application, si restrictive que soient les considérations dont hélas ! on l'a accompagnée et atténuée, il n'en reste pas moins que cette formule : A travail égal salaire égal, sans distinction de sexe, dont on haussait les épouses comme d'une théorie abstraite, comme d'une phrasologie creuse, a été considérée comme assez importante, comme assez réalisable, pour figurer dans un monument historique aussi capital que la Charte internationale du Travail. C'est une joie, et c'est aussi un encouragement.

E. Gd. 10 novembre 1919

Grande-Bretagne

La Commission Royale chargée de l'étude des salaires égaux pour les hommes et les femmes a publié un rapport qui ne sera pas sans décevoir ceux qui préconisent une politique égalitaire. Car, bien que la Commission n'eût pas pour mandat de faire des recommandations positives, son examen de la situation de la main-d'œuvre dans l'industrie et le commerce tend nettement vers des conclusions négatives. Il a été allégué, une fois de plus, que les hommes témoignent de plus d'ingéniosité et de souplesse que les femmes et savent mieux s'adapter aux situations imprévues. Le rapport fait également allusion aux interdictions légales concernant l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les travaux souterrains, le travail de nuit des femmes, elles contiennent aussi des dispositions contre l'usage abusif des heures supplémentaires. Ces commentaires au sujet du manque d'adaptation des femmes sont une surprise assez déplaisante au lendemain d'une longue guerre au cours de laquelle des centaines de milliers de femmes ont fait preuve justement de cette souplesse et de cette facilité d'adaptation aux circonstances imprévues qui, encore une fois, leur sont dénies. La Commission insiste sur le fait que l'application du principe des salaires égaux dans l'industrie, tout en supprimant la crainte de voir introduire des salaires trop bas — ce qui aurait une immense portée au point de vue masculin — jouerait contre le travail des femmes et soulèverait l'épineuse question de savoir quand une femme fait réellement un travail égal.

« De plus, la majorité des femmes qui travaillent (dans l'industrie du moins) ne tireraient pas un avantage direct de l'introduction de salaires égaux parce que leur travail n'est pas le même que celui des hommes », déclare le Rapport. En ce qui concerne l'administration, la situation est considérée comme moins difficile par la Commission et l'application du principe d'égalité comme moins dispendieuse. Dans les professions et les occupations où la qualification est à la base du recrutement, la Commission sympathise avec le mouvement en faveur de salaires égaux et ne pense pas que l'introduc-

En Suisse, les salaires féminins sont inférieurs à ceux des hommes.

Salaires ouvriers en 1945.

(La « Vie économique » a publié les résultats d'ensemble de l'enquête sur les salaires opérée en octobre 1945, qui a porté sur 350.000 ouvriers.

Le tableau ci-contre indique les salaires moyens des ouvriers en centimes, dans les zones (I) urbaines, (II) mi-urbaines et (III) rurales. Les moyennes comprennent toutes les allocations servies régulièrement.

D'une manière générale, on estime que, d'octobre 1945 à maintenant, les salaires ont été relevés de 5 à 10 %.

Branche d'activité	Ouvriers qualifiés			Ouvriers semi-qualifiés et manœuvres			Ouvrières *		
	I	II	III	I	II	III	I	II	III
Textile	211	210	194	182	180	169	127	123	120
Habillement	237	236	223	184	194	182	128	121	114
Alimentation	232	212	206	196	173	166	114	114	114
Chimie	237	221	199	209	190	169	131	110	101
Papier et cuir	240	214	200	195	193	180	121	116	108
Arts graphiques	279	260	240	190	174	154	122	115	97
Bois	219	200	187	174	166	158	123	116	106
Métaux et machines	218	214	204	187	178	177	124	118	112
Horlogerie	288	270	256	234	219	216	179	167	167
Pierre	228	211	205	195	178	183	131	120	111
Divers	222	192	178	183	158	150	124	104	97
Commerce	235	199	178	189	163	151	132	107	93
Transports privés	240	233	207	196	185	172	—	—	—

¹ Quoique le tableau ne l'indique pas, il y a certainement aussi des différences de salai-

res entre les ouvrières qualifiées et celles qui ne le sont pas. Nous avons ici des salaires moyens.

La nouvelle loi valaisane sur l'enseignement primaire et ménager

Dans sa session d'automne le Grand Conseil Valaisan a adopté en second débat une nouvelle loi sur l'enseignement primaire et ménager. Au cours des délibérations, différentes questions concernant le rôle des femmes dans l'instruction et la situation des institutrices furent débattues. Ce fut surtout le député Dr Pierre von Roten, de Rarogne, qui se signala par ses interventions en faveur d'une influence plus grande de la femme dans le domaine scolaire dont il put dire avec raison qu'il est un de ceux, que même les plus enragés antiféministes voudraient ouvrir plus largement à la femme.

Sur son intervention le Grand Conseil décida notamment que les commissions scolaires communale-

les et la commission cantonale de l'enseignement primaire — donc les organes essentiels de tout l'enseignement primaire et ménager — seraient composées à l'avvenir d'hommes et de femmes, sans toutefois que la relation de nombre entre les deux sexes soit fixée par la loi. La proposition von Roten allait encore plus loin et demandait la parité entre les sexes.

Dans la question des traitements le député von Roten demanda que la loi fixât le principe de l'égalité de traitement pour les institutrices et les institutrices. Cette suggestion qui touche un point crucial de tout mouvement féministe, provoqua une discussion assez longue et intéressante mais n'aboutit malheureusement pas, puisque le Grand Conseil décida à une faible majorité de ne pas mêler les questions de traitement à la loi proprement dite puisqu'elles seraient réglées dans une loi spéciale. I. v. R.

tion de ce système entraînerait forcément des conséquences fâcheuses. La Commission estime que les frais occasionnés par l'introduction de salaires égaux dans les services du gouvernement seraient de 5.000.000 à 10.000.000 de li-vres par an.

En ce qui concerne l'enseignement, la situation est également très difficile, étant donné que la Commission doit choisir entre le point de vue de la National Union of Teachers (Association nationale des professeurs) qui réclame l'égalité de traitement, et celui de l'Association of School-masters (Association des institutrices) qui y est fortement opposée et qui a été expressément constituée en vue de combattre le mouvement en faveur de l'égalité des salaires. La pénurie de professeurs est extrême aujourd'hui, et toutes les autorités pédagogiques appellent à témoigner devant la Commission sont persuadées qu'il est essentiel d'éviter le monopole d'une profession par un sexe à l'exclusion de l'autre. L'introduction du principe de l'égalité de traitement serait préjudiciable aux instituteurs mariés et pères de famille et aboutirait à un abaissement du niveau de vie. La Commission a très justement relevé, d'autre part, que l'égalité de traitement aurait pour effet d'attirer un plus grand nombre de femmes, et de femmes réellement qualifiées, dans la carrière pédagogique.

Il y a lieu ici de relever que, par suite du développement considérable des services sociaux, dont l'administration exige un personnel énorme, l'attrait de l'enseignement, en ce qui concerne les femmes, sera plus faible encore qu'il ne l'était avant la guerre.

Il est intéressant de noter les différences dans les taux des salaires, indiquées par la Commission :

En janvier 1945, le salaire des femmes dans les fabriques correspondait en moyenne au 53 % de celui des hommes; pour le personnel de bureau dans l'industrie et le commerce, les taux étaient de 65 à 70 % ; dans les forces armées, les femmes recevaient le 80 % des soldes des hommes. On ne dispose pas de chiffres exacts quant aux taux des traitements pour les hommes et les femmes, dans l'administration ; mais, à quelques exceptions près, la différenciation au point de vue du sexe était la règle.

Les conclusions générales de la Commission sont les suivantes : La politique d'emploi inté-

gral de la main-d'œuvre (*full employment*) que le gouvernement tient à appliquer n'offrirait probablement pas de plus larges possibilités aux femmes et l'induction, dans l'industrie et le commerce, du principe des salaires égaux tendrait à éviter les femmes de ces branches d'activité. Forcé est donc de choisir entre des possibilités plus étendues avec un salaire inégal ou des possibilités plus restreintes avec un salaire égal. Et ici, il importe de signaler que la minorité dissidente parmi les membres de la Commission a ajouté un mémorandum au rapport pour protester contre le point de vue auquel celle-ci s'est ralliée dans son ensemble, à savoir le point de vue du patron, selon lequel la valeur économique des femmes serait inférieure à celle des hommes. La minorité maintient que les différences naturelles des sexes joueront à l'avenir un rôle toujours plus efficace et que le problème tout entier, tel qu'il est posé dans le rapport de la Commission, reflète encore le vieux préjugé de la moindre valeur des femmes au point de vue du travail.

Le rapport minoritaire porte les signatures de trois femmes, membres de la Commission : Dame Anne Loughlin, Dr. Janet Vaughan et Miss L. Nettlefold.

Depuis la publication du rapport, le comité de propagande, constitué dans le but de faire triompher le principe de l'égalité des salaires, a décidé de poursuivre son activité et d'inviter les autorités gouvernementales à donner l'exemple en appliquant le système des salaires égaux à toute la main-d'œuvre placée sous leur contrôle. Il est clair que, maintenant que le rapport a été publié, le gouvernement devra prendre une décision. Car ce ne sont pas seulement les organisations féminines, mais le Conseil des Trades Unions et de puissants organismes industriels, tels que l'Amalgamated Engineering Union qui insistent auprès du gouvernement pour que celui-ci prenne position. Le Conseil des Trades Unions s'est énergiquement déclaré pour le principe de l'égalité des salaires et s'est exprimé dans ce sens devant la Commission.

Il est des plus probable que les discussions dans la presse seront suivies par des controverses politiques animées sur cette question.

H. H.

A Leysin

La Municipalité de Leysin a demandé au Conseil communal un crédit de Fr. 5.100 pour les indemnités de logement de l'ensemble du corps enseignant; elle prévoit que Mme Delacausaz, une institutrice chef de famille, touchera les mêmes indemnités que ses collègues masculins, car il va de soi que les loyers ne sont pas meilleur marché pour les femmes; nulla part on ne fait des rabais aux femmes parce qu'elles sont femmes et moins bien payées que les hommes. Des conseillers communaux l'ont trouvée mauvaise et ont demandé des explications: il y a toujours eu une différence entre les prestations des institutrices et celles des institutrices. M. R. Richard, conseiller municipal, a justifié l'attitude de l'Exécutif.

Aide aux persécutés

Lorsque nous songeons à tant de femmes par delà les frontières, nos compagnes et nos collègues dans bien des travaux, nos amies et nos sœurs par le cœur, qui sont, les unes écrasées par la douleur de la perte brutale d'êtres très chers, les autres exilées, réfugiées, isolées, parquées loin de leur foyer...

E. Gd. 12 juillet 1941.

Conférence mondiale de la WIZO

Il n'était que juste qu'au Congrès international sioniste qui vient de se tenir à Bâle, la Wizo (Women's International Zionist Organisation) ait tenu ses assises, les femmes ayant pris une part active à la réalisation du rêve sioniste. Après une réception de la presse, vendredi matin au Salon de la presse du Palais de la Foire, la Wizo, qui comprend tous les pays, (à l'exception des Etats-Unis d'Amérique qui forment une organisation pour eux, « la Hadassah », a ouvert son onzième Congrès mondial, dimanche soir 15 décembre, sous la présidence de Mrs. R. D. Sieff (Londres) et Mrs. H. Samuel, (Palestine). Des déléguées de 30 pays y participèrent. La Wizo a créé en Palestine plus de 200 institutions de prévoyance, œuvres sociales, villages d'enfants, etc. Les écoles professionnelles ont facilité le placement des immigrées et leur emploi dans l'agriculture. L'organisation de la Wizo compte actuellement 100.000 membres répartis en 53 fédérations. La première assemblée fut consacrée au souvenir de toutes celles qui ont disparu dans les pays occupés par les Allemands. En leur honneur, 53 déléguées allumèrent 53 bougies placées sur une étoile de David, après que Mme Polak, membre de la présidence de l'ancienne Wizo tchècoslovaque, eut rappelé leurs martyrs.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONNE
Solidité - Elegance
5 % encaissé en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Avis à nos abonnés

L'Administration et la Rédaction du Mouvement Féministe rappellent le numéro de notre Compte de chèque postaux I. 943 à ceux qui ne nous ont pas encore versé le montant de leur abonnement 1947 (6 francs); elles remercient chaleureusement ceux qui se sont hâtes de faire ce versement et ceux encore qui ont eu la générosité d'arrondir la somme afin de soutenir l'effort de notre journal.

PHARMACIE M. MULLER & Cie
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds derniers modèles
Autociseurs - Grils „Melior“
Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

GRANDE MAISON DE BLANC
14, RUE DE Calicoes Angle Rue Verdaine
La Maison des bonnes qualités

N'oubliez pas que c'est chez **Hirt**
4, rue de la Fontaine, que vous trouvez les plus belles fleurs, les plus traîches.
Tél. 5.01.60

PORCELAINES - CRISTAUX COUTELLERIE SERVIR - BOYS
Louis KUHNE
6, rue du Rhône

Une Fortune un million!
RISTOURNE ET ESCOMPTÉ SUR CHAQUE ANNÉE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE SAISSES SOCIÉTAIRES

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Pour tous vos DÉMÉNAGEMENTS et VOYAGES
consultez

DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES
NATURAL LE COULTRÉ S. A.
24, Grand-Quai, GENÈVE Tél. 5.12.55

La Pharmacie MARKIEWICZ

24, Corraterie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution conscienteuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses malades.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

La Maison de la Laine
et de tous les tricots
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, place Longemalle -- Genève
Tél. 4.59.91

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Tous les combustibles
s'achètent chez

Mazout

ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8 Tél. 4.32.50
Téléphones: 4.32.59 (3 lignes) 4.32.58

Volailles - Conserves
Poulets rôtis - Vins et Liqueurs
R. CRISTIN ... Genève
2, ROUTE DE CHÊNE TÉLÉPHONE 4.26.78
5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés



Le cadeau signé et qui plait
se trouve chez
Naverraz
Place Neuve 4 Potier

La montre

élégante et précise
chez

Z BINDEN

3, rue de Coutance
17, rue du Mt-Blanc

Waterman
à cartouche
d'encre

PAPETERIE BRIQUET
Rue du Marché 38
GENÈVE Téléphone 4.10.98

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

Résolutions du Congrès d'Interlaken

(Suite)

10) Réfugiés Juifs internés dans des camps de concentration.

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946,

Exprime son horreur au sujet du traitement atroce infligé au peuple juif par le régime hitlérien, qui a abouti au meurtre de 6 millions de ses ressortissants pacifiques.

Elle attire l'attention sur le fait que des

CAISSE D'ÉPARGNE

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON
DE GENÈVE

GARANTIE
PAR L'ÉTAT

Réserves et dépôts
125.000.000

Dépôts de 1 à 20.000
COUPONS — GARDE DE TITRES
Corraterie 4

ÉDUCATION CIVIQUE

Conférences d'information civique
et sociale

organisées à la Salle Centrale par le
Groupe civique genevois

Nous espérons que l'année 1946 ne se terminera pas sans que notre canton n'ait fait un pas en avant dans le sens de la démocratie totale en accordant aux femmes l'égalité des droits politiques.

Une des objections qui nous a été formulée au cours de la campagne électorale, par des hommes comme par des femmes, est le manque de préparation civique de beaucoup d'entre nous.

C'est pourquoi nous avons pensé répondre à un désir général en organisant une série de conférences dont nous avons le plaisir de vous soumettre le programme. Nous espérons que la personnalité des conférenciers, et l'intérêt des sujets traités vous inciteront à faire, parmi vos membres, amis et connaissances une propagande convaincue. Nous attirons votre attention sur la gravité de ces causeries qui rendent celles-ci accessibles à tous.

Nous pensons que ces conférences répondent aux désirs de beaucoup de jeunes de mieux connaître et mieux comprendre nos institutions. L'occasion est ainsi donnée à chacun de prendre conscience de ses responsabilités afin de servir notre pays en toutes circonstances.

Le nom du Groupe civique genevois:
Dr Renée Girod
Marg. CARLIER
M. WÖHLERS
Andrée LESCZAK

21 janvier 1947, à 20 h. 30.
Le droit de vote, son histoire, M. Dupont-Willemin, député.

28 janvier 1947, à 20 h. 30.
La commune : les conseillers administratifs, les conseillers municipaux, M. Fernand Cottier, conseiller administratif.

Toutes les 30 déléguées de ce pays qui avaient assisté à la conférence de 1937, ont été gazées à Auschwitz. Haja Grossmann, déléguée polonoise, dépeint, pour l'avoir organisé, le soulèvement du Ghetto de Varsovie et la lutte désespérée des femmes pour sauver leurs enfants. Lecture fut donnée ensuite de nombreux messages venus de tous les coins de la terre, d'amis et de partisans de la Wizo. Mme Halfi, Bâle, compara la lutte pour la liberté de la petite Palestine avec celle de la Suisse, et se réjouit de ce que le budget de la Wizo, malgré l'isolement hermétique des sept années de guerre, ait pu être employé. Mme Bollack transmet aux assistants les souhaits et les salutations de la Wizo bâloise. M. Goetschel présente les saluts de la communauté de Bâle, et de l'Aide aux réfugiés et voit dans la Wizo la mission de créer un vrai home pour la jeunesse. Mme Dr Littmann offre les compliments de toutes les femmes juives suisses. Mrs Sieff fit un long exposé des difficultés rencontrées pendant la guerre par la Wizo en Angleterre; mais malgré les bombardements, elle put persévérer dans sa tâche, de sorte qu'elle put maintenir sa position d'avant-guerre. « Travaille et sers — sers et travaille », est aujourd'hui plus que jamais le mot d'ordre de la Wizo. Mrs. Samuel, la belle-fille du vicomte Herbert Samuel qui fut en 1920 haut-commissaire de

4 février 1947, à 20 h. 30.

Le canton: le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, l'organisation judiciaire, M. Pierre Guinand, conseiller municipal.

11 février, à 20 h. 30.

La Confédération et les autorités fédérales, M. Jean Dutout, député.

18 février, à 20 h. 30.

L'organisation du travail, M. René Leyvraz, rédacteur en chef du *Courrier de Genève*.

25 février, à 20 h. 30.

La Police cantonale, Major Panosetti, Commandant de la gendarmerie.

4 mars, à 20 h. 30.

Les lois sociales du canton et de la Confédération, J. Lesczak, avocat.

11 mars, à 20 h. 30.

Les lois familiales et la moralité publique, M. le Juge Ed. Barde.

18 mars, à 20 h. 30.

Instruction publique, Professeur Robert Dotmars, Directeur d'école.

25 mars, à 20 h. 30.

Politique étrangère et politique suisse, M. Olivier Reverdin, correspondant à Berne du *Journal de Genève*.

Toutes ces conférences sont publiques et gratuites.

Nos femmes suisses sont trop passives et dociles: trop facilement elles subissent le flot continu d'exposés instructifs, généralement de valeur, mais sur lesquels elles ne prennent plus la peine, vu leur nombre ou leur richesse, de réfléchir ou de se poser à elle-même des questions, et dont l'essentiel finit par glisser sur leur cerveau sans y laisser plus d'empreinte qu'une averse sur les plumes d'un oiseau.

E. Gr. 4 octobre 1941.

Spérons que notre public féminin donnera tort aux mélancoliques réflexions de Mme Goudard en 1941, qui profitera nombreux des occasions qui lui sont offertes par le Groupe civique genevois et qu'il acquerra la formation dont beaucoup manquent encore. (Réd.)

Palestine peut être appelée « La mère de la Palestine ». Elle dépeint les difficultés rencontrées par la Wizo pendant la guerre en Palestine où elle dut s'occuper de plus de 100.000 réfugiés; mais d'autres doivent encore arriver, nous trouverons pour eux également du pain et des lits, conclut-elle en termes émus. L'hymne national sioniste termina cette impressionnante soirée d'inauguration. Les jours suivants furent consacrés à d'autres conférences, exposés et débats d'un haut intérêt où des personnes connues prirent tour à tour la parole. Des résolutions et des discussions fort intéressantes eurent lieu pendant ces journées de travail qui furent suivies par une cérémonie de clôture, le vendredi après-midi. Un dîner servi au Casino de la ville et offert aux délégués par l'Exécutif de la Wizo et la Fédération suisse réunit encore une fois tous les participants de ces journées mémorables et bien remplies».

Marguerite SIEGFRIED.

CANTON DE VAUD

FREY - WICKY
TISSUS - VEVEY

DRAPS DE LITS

„LE CARILLON“ Place Chauderon
LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

Art Rustique suisse

Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.
Bois tournés et Poteries.
Tous travaux faits à la main en Suisse.
H. CUENOUD Pl. St-François, 12^{bi} (entresol) LAUSANNE

Le Portail Blanc
WHITE GATES

English Tea-Room and Library
LA TOUR-DE-PEILZ
Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt du tram: „White Gates“

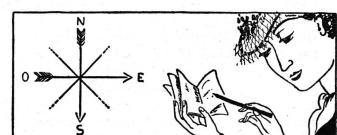
Pharmacie Morel
2, rue d'Italie - VEVEY

Demandez
le MOUVEMENT FÉMINISTE
dans les kiosques de l'
AGENCE NAVILLE

Le Comité du Mouvement Féministe

Mme Goudard était non seulement rédactrice mais directrice de son journal. Depuis sa mort, la direction de notre organe est assumée par le Comité. Celui-ci a tenu sa dernière séance le 30 novembre 1946, à Lausanne, sous la présidence de Mme de Montet. Il a discuté et approuvé les rapports de l'Administratrice et de la rédactrice, il a discuté aussi les moyens de répandre le Mouvement dans des cercles toujours plus étendus. La solution de cette question résoudrait du même coup notre problème financier et peut-être le problème du suffrage féminin chez nous. Tous les lecteurs et abonnés sont invités à aider le comité dans cet effort nécessaire, par leurs suggestions et leur propagande personnelle; on garde à tous ceux qui se dévouent déjà à cette tâche, une chaleureuse reconnaissance.

Le comité actuel est composé comme suit : Mme de Montet (Vevey), présidente; Mmes Leuch, Suz. Bonard, May Borloz, Friedli, M. Kammerer, M. Truan, pour le canton de Vaud; Mmes Robert et Jeanneret, pour le canton de Neuchâtel; Mmes Nicol, Schatzel, E. Kammacher, Berger, Wible, pour le canton de Genève.



Carnet de la Quinzaine

Samedi 11 janvier:
GENÈVE : Union des Femmes, rue Etienne-Dumont, 22, 16 h. 45.
Nous entendrons deux de nos membres parler de leur activité: Mme Adeline du Pasquier, chef de bureau à la Fédération Universelle des Associations Chrétiennes d'Etudiants et Mme Weigle-Naville, du bureau d'adoption de Genève.

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)
s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES



EN CAS DE DÉCÈS